

**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES DE LA FORME »**

ANNEXE II

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

| UNITE CAPITALISABLE 1 | |
|--|---|
| UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE | |
| OI 1-1 1-1-1 1-1-2 1-1-3 | Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Adapter sa communication aux différents publics Produire des écrits professionnels Promouvoir les projets et actions de la structure |
| OI 1-2 1-2-1 1-2-2 1-2-3 | Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Repérer les attentes et les besoins des différents publics Choisir les démarches adaptées en fonction des publics Garantir l'intégrité physique et morale des publics |
| OI 1-3 1-3-1 1-3-2 1-3-3 | Contribuer au fonctionnement d'une structure Se situer dans la structure Situer la structure dans les différents types d'environnement Participer à la vie de la structure |
| UNITE CAPITALISABLE 2 | |
| UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE | |
| OI 2-1 2-1-1 2-1-2 2-1-3 | Concevoir un projet d'animation Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli Définir les objectifs et les modalités d'évaluation Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet |
| OI 2-2 2-2-1 2-2-2 2-2-3 | Conduire un projet d'animation Planifier les étapes de réalisation Animer une équipe dans le cadre du projet Procéder aux régulations nécessaires |
| OI 2-3 2-3-1 2-3-2 2-3-3 | Evaluer un projet d'animation Utiliser les outils d'évaluation adaptés Produire un bilan Identifier des perspectives d'évolution |

UNITE CAPITALISABLE 3**UC3 : CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES DE LA FORME**

| | |
|---------------|---|
| OI 3-1 | Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage |
| 3-1-1 | Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation |
| 3-1-2 | Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle |
| 3-1-3 | Organiser la séance ou le cycle |
| OI 3-2 | Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage |
| 3-2-1 | Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs |
| 3-2-2 | Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle |
| 3-2-3 | Adapter son action pédagogique |
| OI 3-3 | Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage |
| 3-3-1 | Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés |
| 3-3-2 | Evaluer son action |
| 3-3-3 | Evaluer la progression des pratiquants |

UNITE CAPITALISABLE 4 a) Option « COURS COLLECTIFS »**UC 4 a) : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES DE LA FORME POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « COURS COLLECTIFS »**

| | |
|---------------|---|
| OI 4-1 | Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option |
| 4-1-1 | Maîtriser les techniques de l'option |
| 4-1-2 | Maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option |
| 4-1-3 | Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage |
| OI 4-2 | Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option |
| 4-2-1 | Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline de l'option |
| 4-2-2 | Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique |
| 4-2-3 | Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque |
| OI 4-3 | Garantir des conditions de pratique en sécurité |
| 4-3-1 | Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité |
| 4-3-2 | Aménager la zone de pratique ou d'évolution |
| 4-3-3 | Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution |

UNITE CAPITALISABLE 4 b) Option « HALTÉROPHILIE, MUSCULATION »**UC 4 b) : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES DE LA FORME POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU 1^{er} NIVEAU DE COMPETITION FÉDÉRALE DANS L'OPTION « HALTÉROPHILIE, MUSCULATION »**

| | |
|---------------|---|
| OI 4-1 | Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option |
| 4-1-1 | Maîtriser les techniques de l'option |
| 4-1-2 | Maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option |
| 4-1-3 | Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage |
| OI 4-2 | Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option |
| 4-2-1 | Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques de la fédération délégataire de l'haltérophilie, musculation |
| 4-2-2 | Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique en haltérophilie, musculation, dont la pratique compétitive en haltérophilie |
| 4-2-3 | Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque |
| OI 4-3 | Garantir des conditions de pratique en sécurité |
| 4-3-1 | Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité |
| 4-3-2 | Aménager la zone de pratique ou d'évolution |
| 4-3-3 | Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution |

ANNEXE III

ÉPREUVES CERTIFICATIVES DES UNITÉS CAPITALISABLES

Les unités capitalisables (UC) constitutives de la mention « activités de la forme » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes :

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de la forme.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC1 et UC2.

Situations d'évaluation certificative des UC 3 et UC4 :

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification à minima de niveau IV et d'une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans la mention des activités de la forme.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

➤ **Epreuve certificative de l'UC 3 :**

L'activité support de l'épreuve certificative de l'UC3 est choisie par le(la) candidat(e) parmi les deux activités suivantes : activité « cours collectifs » et activité « haltérophilie, musculation ».

L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance pédagogique et se décompose comme suit :

1° Production d'un document :

Le(la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DRJSCS ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve, comprenant :

- **Support activité « cours collectifs » :**

- Un cycle d'animation en « cours collectifs » réalisé dans une structure d'alternance pédagogique, composé des trois séances d'animation suivantes : une en « cardio chorégraphié », une en « renforcement musculaire » et une en « étirement », d'une durée de 30 minutes à 60 minutes chacune, pour un public d'au moins 6 personnes.

ou

- **Support activité « haltérophilie, musculation » :**

- Deux cycles d'animation en « haltérophilie, musculation » réalisés dans une structure d'alternance pédagogique, composé de six séances d'animation minimum chacun, s'adressant à une personne ou à un groupe. Chaque cycle porte sur un objectif différent choisi parmi :
 - le développement des qualités physiques (force, puissance, vitesse, explosivité) ;
 - la prise de masse musculaire ;
 - la perte de poids ;
 - le renforcement musculaire ;
 - le sport bien être ;
 - la réathlétisation ou réhabilitation fonctionnelle.

Les deux évaluateurs et le(la) candidat(e) sont informés du choix de la séance d'animation support de la certification au plus tard une semaine avant l'épreuve.

2° Mise en situation professionnelle :

Le(a) candidat(e) prépare pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en œuvre de la séance d'animation.

Le(la) candidat(e) conduit la séance d'animation au sein de sa structure d'alternance pédagogique, pendant 30 minutes au minimum et 60 minutes au maximum.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes au maximum comprenant :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression du cycle d'animation figurant dans le dossier transmis par le(la) candidat(e), au sein duquel est issue cette séance d'animation, ainsi que sur la démarche pédagogique et l'évolution des futures séances.

➤ **Epreuve certificative de l'UC4 a) option « cours collectifs »**

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification équivalente à minima de niveau IV et d'une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans l'option cours collectifs.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

1° Démonstration d'une technique de l'option « cours collectifs » pendant trois fois 20 minutes (trois familles d'activités)

Pour la démonstration technique, un évaluateur peut évaluer au maximum huit candidats.

Le(la) candidat(e) suit un cours de niveau de pratique intermédiaire à niveau de pratique confirmé, composé de trois parties présentées dans l'ordre chronologique suivant :

- 20 minutes de « cardio chorégraphié »,
- 20 minutes de « renforcement musculaire »,
- 20 minutes « d'étirements ».

2° Conduite de séance de l'option « cours collectifs »

Pour la conduite de séance et lors de l'entretien, le(la) candidat(e) est évalué(e) par deux évaluateurs.

Le(la) candidat(e) prépare, pendant 40 minutes, une séance composée de deux séquences d'apprentissage consécutives de 20 minutes chacune, comprenant deux activités différentes de celle évaluée lors de l'UC 3 pour un public d'au moins 6 personnes.

Le(la) candidat(e) conduit les deux séquences d'apprentissage. Les séquences doivent être adaptées au niveau du public mis à disposition par l'organisme de formation.

La conduite des deux séquences est suivie d'un entretien de 15 minutes à 20 minutes au maximum portant sur l'analyse technique de la séance, les choix pédagogiques de l'animateur et la prise en compte des conditions de sécurité.

La démonstration technique et la conduite des deux séquences peuvent se dérouler dans des temps différents et dans l'ordre choisi par l'organisme de formation.

➤ **Epreuve certificative de l'UC4 b) option « haltérophilie, musculation »**

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification équivalente à minima niveau IV et d'une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans l'option haltérophilie, musculation.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

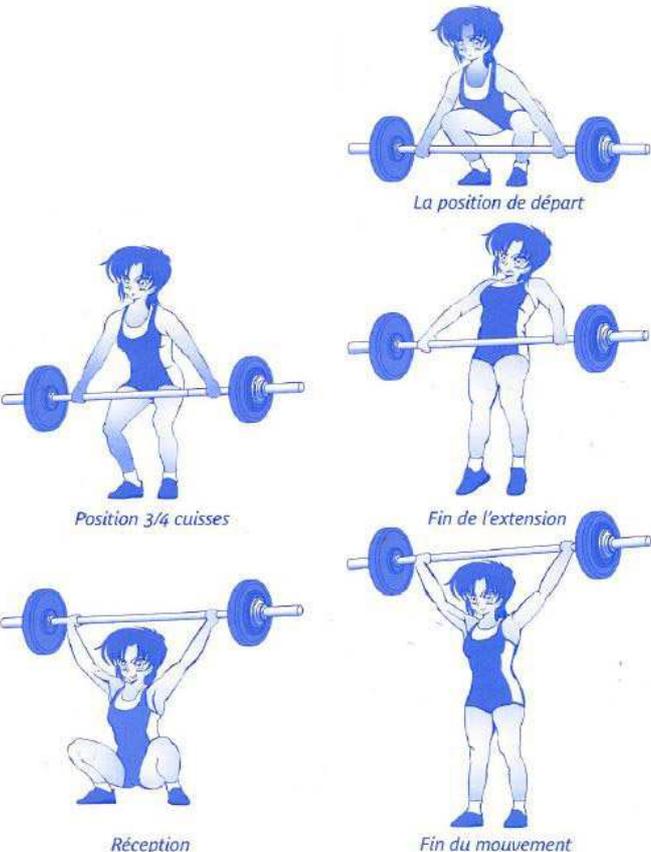
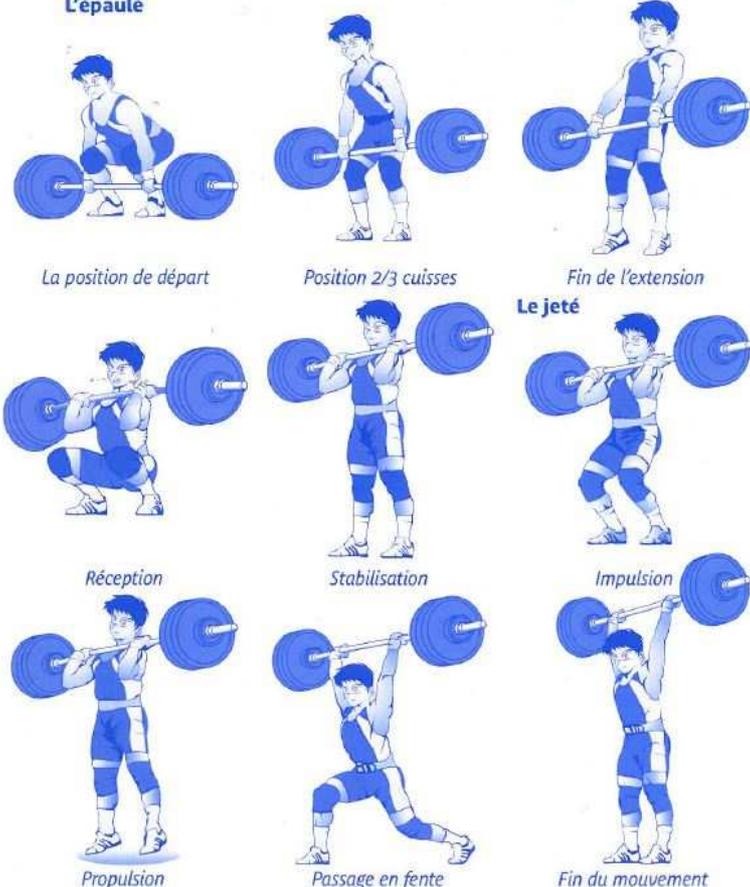
1° Démonstration technique en haltérophilie

Le(la) candidat(e) tire au sort trois mouvements : un parmi l'arraché ou l'épaulé-jeté et deux parmi : squat clavicule, soulevé de terre, tirage poitrine buste penché, développé devant debout.

La charge est déterminée en fonction du poids de corps (voir tableau « démonstrations techniques »).

Elle est arrondie au multiple de 2.5 kg inférieur.

Tableau « démonstrations techniques »

| Exercices | Hommes | Femmes | Critères de réussites |
|---|--|--|---|
| <p>1/Arraché</p>  <p><i>La position de départ</i></p> <p><i>Position 3/4 cuisses</i></p> <p><i>Réception</i></p> <p><i>Fin de l'extension</i></p> <p><i>Fin du mouvement</i></p> | <p align="center">2 répétitions à 65 % du poids de corps</p> | <p align="center">2 répétitions à 55 % du poids de corps</p> | <p>Le candidat saisit la barre en pronation, avec une prise plus large que les épaules. En conservant les courbures naturelles du dos, le candidat amène la barre au-dessus de la tête, bras tendus, en un seul mouvement. La position est stabilisée : debout, bras et jambes tendus. La barre revient au sol au début de chaque répétition. Les répétitions doivent s'enchaîner sans pause.</p> |
| <p>2/Epaulé-Jeté</p>  <p>L'épaulé</p> <p><i>La position de départ</i></p> <p><i>Position 2/3 cuisses</i></p> <p><i>Fin de l'extension</i></p> <p>Le jeté</p> <p><i>Réception</i></p> <p><i>Stabilisation</i></p> <p><i>Impulsion</i></p> <p><i>Propulsion</i></p> <p><i>Passage en fente</i></p> <p><i>Fin du mouvement</i></p> | <p align="center">2 répétitions à 80 % du poids de corps</p> | <p align="center">2 répétitions à 65 % du poids de corps</p> | <p>Le candidat saisit la barre en pronation. En conservant les courbures naturelles du dos, il amène la barre aux épaules. Puis, le candidat amène la barre au-dessus de la tête, puis stabilise la position debout, bras et jambes tendus. La barre revient au sol au début de chaque répétition. Les répétitions doivent s'enchaîner sans pause.</p> |

| | | | | |
|----------------------------------|---|---|---|--|
| <p>3/Squat clavicule</p> |  | <p>5 répétitions à 85 % du poids de corps</p> | <p>5 répétitions à 70 % du poids de corps</p> | <p>Barre maintenue sur les clavicules. Le candidat effectue une flexion de jambes, en conservant les courbures naturelles de la colonne vertébrale, jusqu'à avoir les hanches à la hauteur des genoux. Il parvient à remonter jusqu'à la position de départ. La répétition suivante débute immédiatement, sans pause</p> |
| <p>4/Soulevé de terre</p> |  | <p>2 répétitions à 100% du poids de corps</p> | <p>2 répétitions à 90 % du poids de corps</p> | <p>La prise de mains (pronation, supination ou mixte) au choix du candidat. Le candidat se redresse en conservant les courbures naturelles de la colonne vertébrale. Fin du mouvement : le candidat se tient debout, barre au niveau du bassin. Alignement des membres inférieurs, du buste et de la tête, sans hypertension lombaire. Puis le candidat repose la barre au sol, en contrôlant le mouvement. La répétition suivante débute immédiatement, sans lâcher la barre.</p> |

| | | | | |
|--|---|---|---|--|
| <p>5/Tirage poitrine buste penché</p> |  | <p>6 répétitions à 55 % du poids de corps</p> | <p>6 répétitions à 40 % du poids de corps</p> | <p>Buste penché en avant, avec les genoux légèrement fléchis et en respectant les courbures naturelles de la colonne vertébrale. La barre est tenue à bout de bras, bras tendus, avec une prise de mains en pronation. L'écartement des mains est supérieur à la largeur des épaules, sans excéder 81 cm. Le candidat amène la barre en contact avec la poitrine (sternum), en conservant les courbures naturelles du dos, sans mouvement d'extension du buste. La barre n'entre jamais en contact avec les membres inférieurs ou le bassin.</p> |
| <p>6/Développé devant debout</p> |  | <p>6 répétitions à 50 % du poids de corps</p> | <p>6 répétitions à 35 % du poids de corps</p> | <p>Debout, avec les pieds sur la même ligne ou décalés (un pied en avant et un pied en arrière) sans verrouiller les genoux (légère flexion). La barre est placée sur les clavicules. Les mains sont placées en pronation. L'écartement des mains est supérieur à la largeur des épaules, sans excéder 81 cm. Pas d'impulsion avec les jambes. Le candidat développe les bras au-dessus de la tête, jusqu'à avoir les bras tendus, dans l'alignement du buste. Puis la barre redescend sous le menton, avant le début de la répétition suivante.</p> |

Seules les répétitions correctes sont comptabilisées.

Au bout de trois répétitions incorrectes la démonstration technique est arrêtée et n'est pas validée.

Les athlètes de haut niveau en haltérophilie inscrits ou ayant été inscrits sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport sont dispensés de la démonstration technique.

2° Conduite d'une séance d'entraînement en musculation

Préalable requis : validation de la démonstration technique en haltérophilie.

Pour la conduite de cette séance et lors de l'entretien, le (la) candidat(e) est évalué(e) par deux évaluateurs.

Le(la) candidat(e) conduit une séance d'entraînement d'une durée de 45 minutes pour un public de une à deux personnes en musculation en utilisant, au cours de cette séance, comme supports les appareils, engins, barres, présents sur le plateau pendant de deux fois quinze minutes ou trois fois dix minutes.

La séance est suivie d'un entretien de 15 minutes à 20 minutes au maximum portant sur l'analyse technique de la séance, les choix de l'animateur et la prise en compte des conditions de sécurité.